



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE

Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 26 octobre 2026

LE CHIFFRE À RETENIR

1 %

La prévision de croissance pour 2026 revue à la hausse dans le
Document de programmation des finances publiques.

Sommaire

Actualité macroéconomique : Document de programmation des finances publiques / Remontée de l'inflation au mois de septembre / Commerce extérieur au premier semestre / Mesures en soutien au pouvoir d'achat dans le contexte de la crise énergétique

Actualité financière : Lancement d'une double offre de rachat de Monte dei Paschi di Siena (MPS) sur Banco BPM et Banca Generali / Revalorisation de l'offre d'Intesa Sanpaolo sur MPS / Annonce par UniCredit de l'autorisation de la BCE pour le rachat de Commerzbank / Résultats semestriels du secteur bancaire

Actualité industrie et développement durable : Front méditerranéen pour une révision du système européen d'échange des quotas d'émission appliqué au transport maritime / Report de l'arrivée de la SNCF sur le marché italien / Point d'avancement du chantier du tunnel Lyon-Turin / Adoption de la loi de délégation pour la relance du nucléaire civil en Italie / Arrêt de l'ensemble de la production d'acier primaire

Actualité sectorielle : Dynamisme du tourisme à l'été 2026 / Renforcement de la coopération bilatérale dans le secteur de l'espace et de l'intelligence artificielle

Actualité agricole : Identification spécifique des produits italiens de l'agriculture biologique / Renforcement de la coopération scientifique entre la France et l'Italie / Nouvelle édition de la carte de crédit « *dedicata a te* »

Actualité macroéconomique

Le gouvernement italien a publié le [Document de programmation des finances publiques \(DPFP\) 2026](#), qui a été approuvé par le Parlement puis transmis à la Commission européenne le 15 octobre en vue de l'adoption de la loi de finances pour 2027 d'ici le 31 décembre 2026. Dans ce document, dont les prévisions ont été validées par l'Ufficio parlamentare di bilancio (équivalent italien du Haut-conseil pour les finances publiques en France), le Ministère de l'économie et des finances confirme la résilience de l'économie italienne et **revoit à la hausse la prévision de croissance à 1 % pour 2026** (contre 0,6 % dans le Document de finances publiques publié au printemps), soutenue principalement par la demande intérieure. Alors que **la révision des comptes nationaux par l'Istat a confirmé un déficit pour l'année 2025 de 3,1 % et donc le report de la sortie de procédure de déficit excessif**, le gouvernement italien anticipe une diminution du taux de déficit sous le seuil des 3 % de PIB en 2026 (à 2,9 %). Dans ce cadre, le gouvernement entend profiter de la sortie attendue en 2027 du bras correctif du Pacte de stabilité et de croissance pour **recourir partiellement à la flexibilité offerte par la clause de sauvegarde** afin d'accroître les dépenses de défense à hauteur de 0,3 point de PIB par an en 2027 et en 2028 (soit 7 Md€ supplémentaires par an), ainsi que financer des mesures destinées à renforcer la résilience énergétique, également à hauteur 0,3 point de PIB par an en 2027 et en 2028. Sur le plan des réformes, le DPFP fixe le cadre du prolongement et de la consolidation des transformations opérées au titres du Plan national de relance et de résilience (PNRR) à l'approche de sa clôture fin 2026, autour de différents axes parmi lesquels en priorité la justice, la fiscalité et l'efficacité de l'administration publique.

L'inflation s'établit à +4,2 % en septembre 2026 selon l'Istat (en glissement annuel, contre 3,3 % en août), le niveau le plus élevé depuis septembre 2023, tirée par la hausse des prix des biens énergétiques, qui accélère de 17,1 % à 22,3 %. Dans ce contexte, la présidente du Conseil des ministres, Giorgia Meloni, a adressé le jeudi 1^{er} octobre un courrier à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, pour demander une flexibilité supplémentaire pour utiliser les recettes supplémentaires générées par l'augmentation de l'inflation, sans que ces dépenses n'affectent la trajectoire de dépenses nettes imposée par la Commission européenne, dans un contexte d'augmentation mondiale des prix de l'énergie.

Au premier semestre 2026, l'excédent commercial italien a atteint 24,5 Md€, selon l'Istat. Si le commerce extérieur italien s'est montré particulièrement résilient en comparaison de ses partenaires européens au premier trimestre 2026 (+4 % des valeurs des exportations contre +2,3 % des importations en glissement trimestriel – g.t.), cette dynamique s'est inversée au second trimestre avec une contribution négative de la demande extérieure (+2,2 % des valeurs des exportations contre +5,4 % des importations en g.t.).

Les réductions des droits d'accise sur le gazole, le biodiesel et les autres carburants, prorogées à huit reprises, ont pris fin le 5 octobre 2026. Le plafond de prix mis en place par les distributeurs a augmenté dès le lendemain pour atteindre 2,25 €/litre de gazole tandis que l'essence est restée plafonnée à 1,99 €/litre. En complément des mesures sur les carburants, le gouvernement italien a introduit une **exonération de la taxe automobile** (« *bollo auto* ») pour 2027 concernant un véhicule par personne, pour les voitures jusqu'à 80 kW ainsi que, sous certaines conditions, les deux-roues. La mesure, sans condition de revenu, pourrait concerner jusqu'à 24,6 millions de personnes pour un coût d'environ 2,3 milliards d'euros.

Actualité financière

Le conseil d'administration de Monte dei Paschi du Siena (MPS) a approuvé, le 21 août 2026, le lancement de deux offres publiques d'échange (OPE) sur Banco BPM et Banca Generali. Cette décision intervient dans un contexte de recomposition du secteur bancaire italien, alors que MPS fait elle-même l'objet d'une offre publique lancée par Intesa Sanpaolo le 8 juin 2026. (cf. revue [Regards](#) du 24/07/2026). Selon MPS, le projet de double acquisition vise à constituer un groupe financier italien qui deviendrait le troisième groupe bancaire en termes d'actifs totaux. Sur une base *pro forma* au 31 décembre 2025, le nouvel ensemble afficherait un total de bilan d'environ 466 Md€ avec 245 Md€ d'encours de prêts à la clientèle. Les deux offres valorisent respectivement Banco BPM et Banca Generali à environ 25,3 Md€ et 8,7 Md€. Le projet prévoit parallèlement une distribution exceptionnelle de 4 Md€ aux actionnaires de MPS dont 1 Md€ en numéraire et de 3 Md€ sous formes d'actions Generali dont MPS (via sa filiale Mediobanca) est actionnaire à hauteur de 13,3 %. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MPS est convoquée pour le 29 octobre afin de se prononcer sur ces opérations.

L'assemblée générale d'Intesa Sanpaolo a par ailleurs [approuvé](#) le 10 septembre 2026 l'augmentation de capital destinée à financer son offre publique d'achat et d'échange (OPAÉ) lancée sur la totalité du capital de MPS annoncée le 8 juin dernier. **Le 3 octobre 2026, Intesa Sanpaolo a annoncé le relèvement la composante en numéraire de son offre, de 1 € à 1,25 € par action de Monte dei Paschi di Siena**, soit une augmentation supplémentaire d'environ 800 M€ en cas d'adhésion totale. La valeur maximale de l'offre atteindrait ainsi 31,4 Md€, la composante en actions restant inchangée (27,6 Md€). Intesa Sanpaolo a toutefois indiqué que son OPAÉ était conditionnée au rejet par les actionnaires de MPS lors l'assemblée générale du 29 octobre des OPE portant sur Banco BPM et Banca Generali ou des opérations nécessaires à leur mise en œuvre.

UniCredit a annoncé, dans un [communiqué](#) publié le 15 octobre, avoir obtenu l'autorisation de la Banque centrale européenne (BCE) de franchir le seuil de 30 % du capital de Commerzbank. À l'issue de son offre publique d'échange, clôturée en juillet 2026, la banque italienne a recueilli des apports représentant 17,60 % du capital de Commerzbank. En tenant compte de sa participation directe antérieure de 26,77 % et des instruments financiers donnant droit à la livraison d'actions supplémentaires, UniCredit fait état d'une participation totale de 47,59 %, correspondant à 49,65 % des droits de vote. UniCredit estime pouvoir prendre le contrôle de la banque et achever les procédures réglementaires restantes d'ici la fin de l'année. La Commission européenne, saisie au titre du contrôle des concentrations, doit rendre une première décision au plus tard le 16 novembre 2026.

D'après les résultats semestriels publiés entre fin juillet et début août, les cinq premiers groupes bancaires italiens cotés (Intesa Sanpaolo, UniCredit, MPS, Banco BPM et BPER), affichent une solide rentabilité au premier semestre 2026 avec un bénéfice net agrégé légèrement supérieur à 15 Md€ sur la période (en hausse de 3,7 % sur un an). Ils ont tous indiqué avoir enregistré des résultats (ajustés) semestriels records : UniCredit (6,1 Md€ ; +24 % sur un an) ; Intesa Sanpaolo (5,6 Md€ ; +6,5 %) ; BPER (1,3 Md€ ; +15 %) ; MPS (1,1 Md€ ; +25,3 %) ; Banco BPM (1,1 Md€ ; +4 %). UniCredit, Intesa Sanpaolo et Banco BPM ont par ailleurs relevé leurs prévisions de bénéfices pour l'ensemble de l'année 2026 à respectivement plus de 11 Md€, 10 Md€ et 1,95 Md€ (contre respectivement 10,6 Md€, 9,3 Md€, et 1,86 Md€ en 2025). Cette progression des bénéfices s'explique notamment par la hausse des revenus issus des commissions, des activités d'assurance et investissements de portefeuille, qui a compensé la moindre dynamique de la marge nette d'intérêt dans un contexte de taux directeurs moins élevés qu'au premier semestre 2025. Le resserrement monétaire opéré par la Banque centrale européenne (BCE) depuis juin 2026 pourrait toutefois soutenir les revenus d'intérêt dans les prochains mois. **Le secteur bancaire italien conserve par ailleurs des ratios prudentiels robustes à la fin du premier semestre 2026.** La qualité des actifs reste stable avec un ratio de prêts non performants net moyen de 1,1 %, compris entre 0,9 % pour Intesa Sanpaolo et 1,4 % pour UniCredit. En matière de solvabilité, le ratio CET1 s'établit en moyenne à 14,1 % (un niveau comparable à celui de juin 2025) malgré les distributions de dividendes et les programmes de rachats d'actions mis en œuvre par plusieurs banques (notamment Intesa Sanpaolo, dont le ratio CET1 s'élève à 13 %).

Actualité industrie et développement durable

L'Italie, la Grèce, Chypre et Malte souhaitent former un front méditerranéen pour obtenir une révision du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) appliqué au transport maritime. Dans une déclaration commune du 9 septembre, ils indiquent leur crainte que les règles actuelles de décarbonation entraînent une hausse des coûts et un déplacement des trafics et des investissements hors d'Europe. Les quatre pays demandent un meilleur équilibre entre objectifs environnementaux et compétitivité, notamment pour les ports méditerranéens, le transbordement, le cabotage et les liaisons insulaires. Ils défendent une position commune auprès de l'Union européenne, puis de l'Organisation maritime internationale, tout en recherchant des alliances avec des États maritimes non européens.

L'arrivée de la SNCF sur le marché italien de la grande vitesse est reportée au deuxième trimestre 2028. Cette adaptation du calendrier est le résultat de retards de livraison des matériels roulants, du processus d'homologation des TGV M et de la recherche de sites pour l'entretien des rames en Italie. Les échanges se poursuivent avec le groupe Ferrovie dello Stato (FS) pour permettre à la SNCF de mettre en œuvre son projet stratégique en Italie, et de s'implanter sur les lignes à grande vitesse Milan-Rome-Naples et Turin-Milan-Venise.

Le chantier binational du tunnel de base Lyon-Turin a passé le cap des 30 % de réalisation des galeries sur les 164 km de galeries à excaver au total. Le chantier du tunnel de base de la section transfrontalière du Lyon-Turin continue de progresser avec 17 fronts de creusement actuellement en activité. Malgré des dégâts sur plusieurs chantiers lors de manifestations fin juillet, la société TELT, qui réalise l'infrastructure, prévoit de livrer le tunnel en 2033.

Après son vote définitif par le parlement le 23 septembre, la loi n°169 du 29 septembre 2026 de délégation au gouvernement en matière d'énergie nucléaire durable a été promulguée par le président de la République, Sergio Mattarella. Le gouvernement a annoncé préparer les décrets d'application qui viendront préciser les modalités d'application, afin de pouvoir les adopter d'ici la fin de l'année 2026. Le Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNIEC) italien de juin 2024 prévoit une production d'électricité nucléaire couvrant entre 11 % et 22 % de la consommation nationale d'ici 2050, avec une capacité prévue de 8 GW.

Le dernier haut-fourneau de l'aciérie de Tarente (Acciaierie d'Italia, ex-Ilva) a été mis à l'arrêt le 9 octobre dernier, mettant en arrêt total l'ensemble de l'activité de production d'acier primaire. L'arrêt de ce haut-fourneau fait suite à la décision de la Cour d'appel de Milan du 9 juillet 2026, confirmée les 11 septembre et 5 octobre à la suite des rejets de recours en référé. Cette décision impose l'arrêt total des activités de production de la zone à chaud sous un délai de 90 jours (soit le 28 octobre au plus tard), du fait des niveaux de rejets de particules fines de l'usine et de l'importante présence d'amiante. Le gouvernement a adopté le 13 octobre un décret-loi permettant de mobiliser 187 M€ pour financer l'extension de l'enveloppe dédiée au chômage technique des 9 200 salariés de l'entreprise et des 4 200 salariés des entreprises sous-traitantes, ainsi que d'assurer le maintien technique de l'outil industriel jusqu'au 15 décembre 2026 et financer la trésorerie immédiate (40,5 M€) de l'entreprise. La Cour de Cassation a tenu une audition le mardi 20 octobre pour statuer sur les recours contre la fermeture de la zone à chaud, tandis qu'une réunion de crise avec les partenaires sociaux est prévue le 27 octobre à la présidence du Conseil pour élaborer un plan industriel de transition.

Actualité sectorielle

L'été 2026 confirme le dynamisme du tourisme italien. [Sur la période juin-août](#), l'Italie enregistre plus de 276 millions de nuitées et 72,4 millions d'arrivées, soit une progression de 2 % par rapport à l'été 2025. La croissance concerne aussi bien la clientèle italienne que celle étrangère, dont les nuitées ont augmenté de 2,3 %. L'Italie se distingue notamment par un taux de saturation des hébergements réservables en ligne de 61,8 %, contre 54,7 % en Espagne et 45,6 % en France. Le mois d'août a constitué le pic de la saison, avec une hausse des nuitées de 4,2 %.

L'Italie et la France renforcent leur collaboration dans le secteur de l'espace via deux accords industriels axés sur l'intelligence artificielle et les communications optiques par satellite. Le [9 septembre 2026](#), lors du Sommet spatial international organisé au Grand Palais à Paris, la France et l'Italie ont signé deux accords industriels pour développer ensemble des technologies habilitantes essentielles à l'infrastructure spatiale européenne (entendue comme l'ensemble des réseaux de satellites, centres de contrôles au sol, centres de données et systèmes de lancements). Le premier a été signé par Sopra Steria, via sa filiale CS Group (spécialisée dans l'architecture des logiciels de haute sécurité) et l'entreprise italienne AIKO (spécialisée dans l'application de l'intelligence artificielle et de l'automatisation au secteur spatial) afin de développer une intelligence artificielle européenne et souveraine dédiée aux opérations spatiales ; le second entre Cailabs (entreprise spécialisée dans la photonique) et Leaf Space (fournisseur des services de communication et de stations au sol) vise à mettre en place des liaisons optiques plus efficaces entre les satellites en orbite et les infrastructures terrestres.

Actualité agricole

Identification spécifique des produits italiens de l'agriculture biologique. Le ministre italien de l'agriculture a présenté, lors de la journée européenne de l'agriculture biologique le 23 septembre dernier, la [marque italienne](#) dont le logo accompagnera désormais son homologue européen lorsque



les produits biologiques commercialisés auront été élaborés exclusivement avec des matières premières cultivées ou sélectionnées en Italie. Cette annonce intervient alors que tant les chiffres de la production nationale que ceux de la consommation affichent des résultats prometteurs. Ainsi, la consommation intérieure 2025 s'inscrit en hausse de plus de 9 % par rapport à 2024, avec une valeur commercialisée la plus élevée jamais atteinte

sur le territoire italien, de 4,4 Md€, soit 4 % de la valeur totale des dépenses alimentaires nationales.

En termes de production, les superficies nationales en agriculture biologique représentent en 2025 près de 2,4 millions hectares, soit 19,4 % de la superficie agricole nationale. Au sein des 20 régions italiennes, 8 d'entre elles ont déjà dépassé l'objectif européen de 25 % de la superficie agricole consacrée à l'agriculture biologique.

Renforcement de la coopération scientifique entre la France et l'Italie. Dans le prolongement de l'accord de coopération signé entre l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et son homologue italien, le Conseil pour la recherche en agriculture et l'analyse de l'économie agricole (CREA), le 25 juin dernier, en marge du Sommet franco-italien d'Antibes, le Président-directeur général d'INRAE s'est rendu à Rome le 24 septembre 2026. Les [deux organismes](#) sont convenus de renforcer spécifiquement leur coopération scientifique autour de trois thématiques jugées prioritaires : le changement climatique et les approches « carbone-négatives », l'adaptation des systèmes de production pour garantir une production de qualité, le soutien aux politiques publiques. Même si l'accord de juin 2026 cible d'autres thématiques de coopération, parmi lesquelles l'agroécologie, la qualité et la sécurité alimentaires, l'économie circulaire ou les biotechnologies, les deux organismes réuniront prochainement leurs experts autour de chacune des priorités de travail identifiées, afin de partager leurs analyses et identifier des champs de travail en commun, que ce soit dans un cadre bilatéral ou dans la participation à des projets européens ou internationaux. Par ailleurs, il a été convenu que, dans cette perspective, le

CREA rejoindrait l'alliance scientifique européenne, European Science Alliance for Agriculture and Food (ESAFA), dont la France assurera la présidence tournante à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le gouvernement italien propose une nouvelle édition de la carte de crédit « [dedicata a te](#) » destinée à venir en aide aux plus démunis. Mis en place il y a quatre ans, le dispositif vise tout à la fois à soutenir les familles italiennes en plus grande difficulté économique et à promouvoir la consommation de productions agricoles et agroalimentaires locales et de qualité. Plus d'un million de familles italiennes seraient concernées, qui se verront doter d'un budget de 1 000 €, en deux versements, prévus en novembre 2026 et avril 2027 ; pour un budget total de 1 Md€, soit 500 M€ respectivement sur les deux exercices 2026 et 2027. Il reviendra aux municipalités italiennes en lien avec les services sociaux d'identifier les foyers bénéficiaires (au moins trois membres) dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 €. La Poste italienne mettra à disposition des foyers retenus des cartes de paiement électroniques qui permettront l'achat de produits alimentaires de première nécessité à forte valeur nutritionnelle, en privilégiant les productions agricoles et agroalimentaires italiennes, et plus spécifiquement les produits sous AOP ou IGP. En outre, dans le cadre d'un partenariat conclu avec les pouvoirs publics, la grande distribution italienne consentira aux acheteurs une remise de prix dédiée de 15 %, qui pourra se cumuler avec les promotions déjà proposées dans les magasins partenaires.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Selma LABROUE, Clara BULTEAU, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Guylain THEON

Revue par : May GICQUEL et Quentin NAVARO-AUBURTIN

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication